

## Charte du CDI du collège Henri Matisse

Le C.D.I ( Centre de Documentation d'Information) est un lieu où les élèves viennent en autonomie pour lire, faire des recherches, travailler sur documents dans le respect du matériel et du travail de chacun. C'est un centre de ressources qui propose livres (fictions, documentaires, encyclopédies), revues, documents multimédia et information sur l'orientation. Il est géré par le professeur documentaliste qui accompagne, oriente, conseille et forme les élèves à la recherche documentaire.

### Fonctionnement

Le CDI accueille les élèves ayant un projet de travail ou de lecture. Les élèves porteurs de projet seront prioritairement accueillis. L'entrée et la sortie se font aux heures de sonnerie. Il accueille également les classes accompagnées ou non de leur professeur (dans ce cas, le CDI leur est réservé).

### Règles de vie

Le CDI est un lieu d'accueil généralement très fréquenté, ce qui suppose, pour le confort de tous, d'y respecter quelques règles essentielles :

Les élèves s'engagent à respecter le travail des personnes présentes, à éviter le bruit, le bavardage, les déplacements inutiles. Les documents consultés doivent être remis à leur place initiale. L'inscription des notes ou de découpage à l'intérieur des documents est interdit. L'élève pris sur le fait sera dans l'obligation de rembourser ou de remplacer le document.

Les ordinateurs sont utilisés pour effectuer des recherches liées au travail scolaire.

Les élèves ayant choisi leur livre peuvent prendre un pouf pour profiter du calme pendant le temps de la lecture.

Des règles d'or seront mises en place par les membres du club lecture. Les ambassadeurs du CDI sont présents pour guider les élèves qui découvrent le CDI.

En cas d'infraction et de manquement de la part de l'élève au CDI, les clauses du règlement intérieur du collège seront mises en application.

### Modalités de prêt

Les élèves peuvent emprunter **cinq** documents pour deux semaines. Une prolongation peut être accordée. Des dictionnaires, encyclopédies, derniers numéros des revues sont exclus du prêt. Les élèves s'engagent à rendre les documents dans les délais prévus. En cas de perte ou de dégradation, le remboursement sera demandé.

### Les horaires d'ouverture de CDI :

Seront affichés dans les espaces dédiés et publiés sur le site du collège suivant le temps de présence de la professeure documentaliste et en fonction de son degré d'utilisation par les enseignants.

« Lu et approuvé » le ....., à .....

Le(s) responsable(s) légal(aux)

L'élève